

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Décret n° 2017-1847 du 29 décembre 2017 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables à la collectivité de Corse,
- VU l'Arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU la délibération N°XXXX AC du XXXX portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,
- VU la délibération N°XXX portant adoption du Budget principal de la Collectivité de Corse,
- VU la délibération N°18/011 AC du 16 janvier 2018 décidant le maintien et la création des budgets annexes,
- SUR rapport n° du Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique : adopte le budget primitif du Laboratoire d'analyses de Corse du Sud tel qu'il s'établit dans la balance ci-dessous et les documents annexés à la présente délibération

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	A2

	VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET					
	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	620 400,00	0,00	620 400,00	0,00	620 400,00	620 400,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 006 980,00	620 400,00	4 627 380,00	4 627 380,00	0,00	4 627 380,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	4 627 380,00	620 400,00	5 247 780,00	4 627 380,00	620 400,00	5 247 780,00

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI